

**L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est l'opérateur de l'État en matière d'information géographique et forestière de référence, certifiée neutre et interopérable.**

## À PROPOS DE L'IGN

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Créé le 1er janvier 2012, l'IGN a repris en les complétant, les missions des deux établissements dont il est issu : l'Institut géographique national (ex IGN) et l'Inventaire forestier national (IFN).

Le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 fixe les missions confiées à l'IGN par l'État. L'institut a pour vocation de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales. Il produit toutes les représentations appropriées des données rassemblées, les diffuse et les archive.

Le décret n°2015-1613 du 9 décembre 2015, modifiant le décret du 27 octobre 2011, consolide le rôle de l'IGN comme opérateur de référence auprès du ministre de la défense. L'IGN contribue ainsi à l'aménagement du territoire, au développement durable et à la protection de l'environnement, à la défense et à la sécurité nationale, à la prévention des risques, au développement de l'information géographique et à la politique forestière en France et à l'international.

## Un acteur du numérique en appui des politiques publiques

Les usages de l'information géographique ont fortement évolué ces dernières années, notamment avec l'essor des nouvelles technologies mobiles de communication. L'IGN développe en permanence des nouveaux référentiels, produits et services, répondant aux besoins croissants et évolutifs d'informations géolocalisées, notamment au profit des politiques publiques comportant des enjeux d'analyse spatiale et de localisation. L'expertise de l'IGN dans le domaine de l'information géolocalisée en fait un interlocuteur privilégié pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de développement durable et de protection de l'environnement adaptées aux caractéristiques de chaque territoire.

Outre la production d'une information géographique certifiée neutre et interopérable, garante de la souveraineté nationale, l'enjeu pour l'IGN est, aujourd'hui, de favoriser l'émergence d'un puissant service public numérique de description multi-thèmes du territoire.

En savoir plus :

<http://www.ign.fr/>

<http://www.ign.fr/institut/institut/statut-et-missions>



*L'IGN est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)*